

Commune de Curtilles

Municipalité

Préavis no 2025-02
au Conseil général du lundi 17 mars 2025

**Rénovation du clocher
et de l'horloge du Collège**



Table des matières

1	Historique du clocher	page 2
2	L'objet du préavis	page 2
3	Coût de la rénovation	page 3
4	Financement	page 3
5	Conclusions	page 3
6.	Photos	page 4

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1) Historique du clocher

Le clocher de l'ancien Collège de Curtilles a été rajouté au bâtiment existant au début du siècle passé.

Ce clocher et le son de la cloche qui sonne le nombre des pleines deux fois et les demies par un coup de 06h00 à 21h00, animent le centre de notre village depuis plus de 100 ans.

En 1973, lors de la réfection du collège et de son toit il y a plus de 50 ans, la révision du mouvement de son horloge a également été entreprise.

A l'occasion de la dernière rénovation du Collège en 2021-2022, il s'agissait avant tout d'améliorer le rendement énergétique du bâtiment. La réfection du clocher était alors restée en attente.



2) L'objet du Préavis

Le 13 mars 2021, lors d'un gros orage, des fragments de tuiles ainsi que des protections en bois se sont détachées du clocher du collège et les travaux de réparation ont été pris en charge par l'ECA. Lors de la remise en état, l'entreprise mandatée a fait remarquer que les divers revêtements du clocher devenaient vieillissants et nécessitaient une remise en état.

Ce fait a par ailleurs été relaté comme investissement à venir par M. Eric Binggeli, Syndic, dans la partie dédiée au Collège du rapport de la Municipalité de l'année 2020.

Consciente qu'une future tempête pourrait entraîner de nouvelles chutes de tuiles, ce qui risquerait, peut-être, d'endommager les panneaux solaires situés juste en dessous, voire créer une situation dangereuse pour les usagers de cet immeuble, la Municipalité a fait une étude afin de remettre en état ce clocher.

Le choix de la Municipalité est de conserver cet objet dans un aspect similaire à celui actuel. Les trois cadrans blanc avec repères en noir en plexiglas (devenus cassants avec les années) seraient remplacés, le toit conserverait ses tuiles, les parties en bois ou tôle (côté Moudon) seraient remplacées par un revêtement en cuivre (similaire à celui du clocher de Seigneux).

Il semble judicieux de profiter de la présence d'un échafaudage (nécessaire pour ces travaux), pour procéder à une révision de l'installation de l'horloge, (aiguilles, nouvel éclairage avec LED, réglages, entretien et nettoyages divers).

3) Coûts TTC des travaux :

a) Rénovation de la structure et toiture :

Travaux de charpente et couverture, échafaudages et ferblanterie : CHF 43'500.-
Divers et imprévus : CHF 2'000.-

b) Travaux liés avec l'horloge :

Remplacement cadrans, aiguilles, nouvel éclairage, entretien : CHF 14'500.-
Divers et imprévus : CHF 1'000.-

4) Financement

Le montant nécessaire à ces travaux sera prélevé du Fonds des travaux futurs.

5) Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter la résolution suivante :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le Préavis municipal n° 2025-02

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Oùï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Décide d'autoriser la Municipalité de procéder aux travaux suivants

a) Rénovation du clocher, structure et toiture

pour CHF 45'500.- TTC

b) Rénovation de l'horloge, remplacement des cadrans, des aiguilles et de l'éclairage

pour CHF 15'500.- TTC

Coût total CHF 61'000.- TTC

Municipal responsable : Pierre-André Décosterd

Approuvé en séance de Municipalité du 18.02.2025

Au nom de la Municipalité

le Syndic

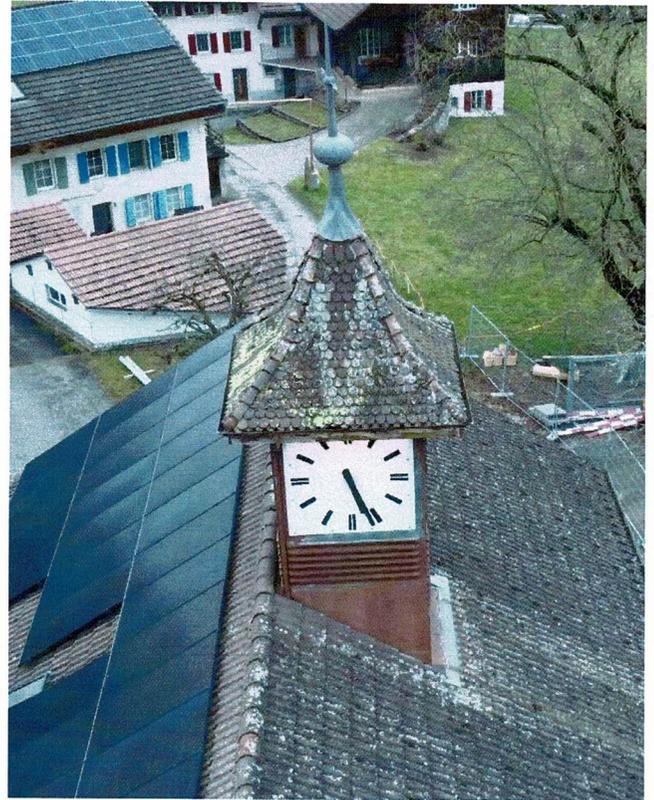
la Secrétaire

Willy Chuard

Doris Agazzi



Doris Agazzi



Etat actuel du clocher et de l'horloge

